

Projet de transfert du CHU

6 octobre 2010



Contribution de Christian DAVIAS

Aménagement du territoire et CHU

Nous étions nombreux à écouter Christiane COUDRIER, Directrice générale du CHU, développer un argumentaire pour la construction d'un nouvel établissement.

Les objectifs sont clairs :

Face à un système hospitalier privé déjà restructuré, il est urgent que l'hôpital public s'engage, au-delà de son programme de modernisation, dans un regroupement facilitant la mutualisation des services et la proximité de la recherche médicale.

Le choix de l'emplacement sur l'île de Nantes m'a moins convaincu, car dans cette affaire, l'impression d'ensemble laisse à penser que les décisions ne sont pas prises dans le bon ordre.

J'ai bien entendu que, pour la Directrice du CHU, l'étude d'un regroupement est engagée depuis 1999, que le site de l'île de Nantes était une option souhaitée, mais n'entrait pas dans le projet urbain d'Alexandre CHEMETOFF. J'ai également noté que tous les problèmes d'aménagement et d'infrastructures connexes au projet n'étaient pas du ressort du CHU, mais bien des collectivités territoriales.

Ce qui m'interroge aujourd'hui, c'est que la décision d'implanter le nouveau CHU sur l'île de Nantes est prise, comme le confirme la construction de Bio Ouest, institut de recherche thérapeutique, sur ce même site. Or, les questions fondamentales sur la faisabilité demeurent.

Le foncier est-il suffisant pour développer cette activité et garantir son extension ? Oui, nous dit-on, car le projet empiète sur le site du MIN. Quid du MIN ?

Le site est inondable à certaines cotes de la Loire, d'autant plus qu'il existe une étude qui préconise le relèvement du niveau du fleuve. Des dispositions techniques peuvent résoudre ce type de contraintes, nous dit-on. À quel coût ? Financées par qui ?

Les flux de déplacements relatifs à cette centralisation des moyens ont-ils été analysés ?

Sur cette question, les réponses sont plus floues. On nous parle d'évolution des soins, de la télémédecine... susceptibles de diminuer les temps de séjour.

Ce sont certes des tendances, mais compte tenu de la centralité du futur équipement et du développement de l'ambulatorio qui renforce le nombre de déplacements des patients, on peut penser que cet aspect de l'étude mérite une approche plus approfondie.

Dans le cadre du nouveau PDU, le Conseil de développement a attiré l'attention des élus sur le besoin impératif de prendre en compte l'amélioration du transit par l'île de Nantes, un nouveau franchissement de la Loire, ainsi que l'optimisation du réseau ferré existant. Or, il semble bien qu'une fois de plus, le projet du CHU (2011 : choix de l'architecte, 2014 : travaux) avancera plus vite que les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement.

En outre, comment peut-on se dispenser d'être clair, dès à présent, sur l'avenir du MIN et de son déplacement qui paraît inéluctable ?

Le grand Nantes a besoin d'un équipement hospitalier public de qualité. Il faut donc renforcer la cohérence autour de ce projet qui contribuera au rayonnement métropolitain nantais.